Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200224-2020_02_24_9-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
18 février 2020

Date d'affichage
2 mars 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Séance du 24 février 2020

Le lundi 24 février 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL.
Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.
Etaient absents : Didier CHALAS, Christophe BURLING.
Secrétaire de séance : Fanny MOREL.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Le Maire rappelle que normalement, l'établissement d'un budget annexe suppose de respecter le principe de l'indépendance budgétaire. Ainsi, les dépenses de ce budget ne peuvent être financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle, les dérogations étant d'ailleurs plus « faciles » pour les petites collectivités.

D'une part, l'article L 2224-2 du CGCT indique que l'interdiction pour le budget communal de financer un Service Public Industriel et Commercial n'est pas applicable dans les communes de moins de 3000 habitants.

D'autre part, le budget Commune peut apporter sa contribution en fonction de la contexture des réseaux. Le service d'assainissement est en effet variable selon que les réseaux sont totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires. La longueur totale du réseau d'assainissement sur Allex est de 21,6 kilomètres, dont 4,2 km de réseau unitaire, 14 km de réseau d'eaux usées et 3,4 km de réseau d'eaux pluviales. Il y a lieu de tenir compte de la gestion et de l'entretien des installations liés au réseau unitaire ; le coût induit par la collecte et le traitement des eaux pluviales ne peut être supporté par l'usager, notamment sur la base du mètre cube d'eau consommé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer forfaitairement à **9 500 €**, le montant de la participation du budget communal versée au budget annexe eau et assainissement au titre des eaux pluviales.

INSCRIT la dépense à l'article 657364 du budget Commune, et la recette à l'article 74 du budget eau et assainissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER